



SÉANCES PUBLIQUES

Séance publique du Conseil départemental du vendredi 17 février 2023

Cette séance a été consacrée à : la mise en œuvre concrète d'actions issues du Schéma des solidarités sociales avec une nouvelle approche et des moyens renforcés, aux aides financières du Conseil départemental en soutien aux projets des collectivités et des associations.

Publié le 17/02/2023 - Mis à jour le 17/09/2024

Cette séance a été consacrée à :

- la mise en œuvre concrète d'actions issues du Schéma des solidarités sociales avec une nouvelle approche et des moyens renforcés,
- aux aides financières du Conseil départemental en soutien aux projets des collectivités et des associations.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76